

DDDD PPPP Public

L'expo.01 postmoderne

LES EXPOSITIONS NATIONALES sont exemplaires de ces projets qui vont du contenant au contenu. Une ville ou une région se porte candidate, séduite par la perspective de grands chantiers, d'une relance financée par des capitaux extérieurs, d'un désenclavement autoroutier. Ensuite est posée la question qui aurait dû être première: pour dire quoi?

Laissons donc le problème des sites, les difficultés d'une expo aussi éclatée entre des arteplages distants, rendant impossible la visite complète en un seul jour – et donc la notion fondamentale de rencontre et de rassemblement! D'une navette à l'autre, quel message qui ne soit pas que lacustre?

Jacqueline Fendt, lors d'une première présentation, s'est située dans une ligne de révolution postmoderne. La philosophie du siècle des Lumières, c'est fini. Elle voulait dire, j'imagine, qu'il n'est plus possible de croire à un progrès scientifique linéaire, à un bonheur programmé pour demain, à un art reposant sur des critères universels. D'où cette volonté, si l'on a bien compris les provocs de Pipilotti Rist, de laisser place à l'imprévisible, à l'émotion, à la sensualité.

La critique des Lumières est en soi un discours suspect à l'âge

d'une recrudescence des fanatismes, des intégrismes, des glo-seurs de livre sacré. Mais plus profondément le postmodernisme, comme l'a bien montré Jean-François Lyotard, ne croit plus au «récit» porteur. Or une nation est bâtie sur des récits faits d'histoire interprétée et de mythes. L'helvétisme de l'expo de Genève à celle de Zurich a véhiculé des représentations de cet helvétisme.

L'helvétisme vacillait un peu à Lausanne. Il n'est aujourd'hui effectivement plus montrable. Mais dire en lieu et place que nous avons un cœur, des tripes et des appendices, ou un in-

conscient, c'est un aperçu de la condition humaine, un début de philosophie existentielle, mais pas un récit national.

Certes on connaît les défis d'aujourd'hui: ceux de la démographie suisse et mondiale, ceux des nouveaux ensembles géopolitiques, ceux de la génétique et des télécommunications. Et

pour les affronter nous ne pouvons plus compter sur l'arbalète de Guillaume Tell.

Quel est donc notre langage commun, quelle «histoire» pouvons-nous nous raconter aujourd'hui?

Si 01 n'essaie pas de répondre à cette question, elle n'a pas de raison d'être. AG

*Le postmodernisme
ne croit plus au
«récit» porteur.*

*Or une nation est
bâtie sur des récits
faits d'histoire
interprétée et
de mythes*

Si loin, si proche

Dans le canton de Vaud, on est au moins sûr d'une chose: on retombe vite les pieds sur terre. Foin des résultats prometteurs des élections communales de cet automne, foin des dernières victoires fédérales de la gauche et des syndicats, foin des prévisions qui donnaient les partis socialiste, popiste et écologique frôlant la majorité au Grand Conseil; la droite s'érode, mais lentement, et la gauche progresse... mais progressivement.

B IEN SÛR, ON doit comparer ce qui est comparable: le score engrangé par les trois candidats de droite élus au premier tour est plutôt médiocre. 50,99 % des suffrages pour le conseiller d'État sortant Charles Favre, c'est peu en regard des résultats réalisés par ses prédécesseurs, il y a quatre ans; bien sûr le score de Philippe Biéler, 48,23 % est « historique » pour le candidat d'une liste de gauche et écologiste. Bien sûr, la popularité de Pierre-Yves Maillard est impressionnante, Francine Jeanprêtre fait mieux que son prédécesseur « naturel » Daniel Schmutz et les popistes peuvent se féliciter de l'avancée de leur parti. Mais le premier tour des élections vaudoises représente une grosse déception pour la gauche plurielle.

La droite a ratissé large

Outre la force d'inertie d'un canton ataviquement conservateur, force est de reconnaître que la droite a ratissé large au premier tour. Des radicaux au PDC, cette entente plus que boiteuse a su cacher ses divergences idéologiques et personnelles. Les sillons étaient soigneusement labourés. Le président des radicaux Christen jouait la modération d'un centriste à fibre sociale, Charles Favre préconisait des potions amères mais efficaces, Claude Ruey donnait des gages à la droite rigide et Jacqueline Maurer-Mayor faisait état d'un bilan trop bref pour être compromettant. Le trio de tête a montré durant cette législature sa capacité à travailler ensemble, les retours d'ascenseur garantissaient à l'UDC une place au Château. Bref, l'Entente semblait soudée, tant pendant la législature que durant la campagne. Les conseillers d'État de droite eurent donc droit à la prime au sortant.

Rien de cela à gauche. Deux ans de gouvernement majoritaire suffirent

L E TAUX DE participation a été très bas; on y est si habitué qu'il ne fait plus la une des journaux.

Mais le phénomène est particulièrement inquiétant dans les villes, bassin de l'électorat de gauche: dans certains cas 28% de participation, 2 à 3% de moins que dans les petites communes.

aux socialistes, vert et popiste pour révéler leurs divergences. Mais c'est moins ces divergences – elles peuvent être complémentaires –, que le manque de cohésion qui a été sanctionné par la population. À l'exception de Philippe Biéler, les conseillers d'État de gauche sortants Jean Jacques Schwaab et Joseph Zisyadis ont fait les frais de leurs mésententes, comme s'ils s'étaient annulés l'un l'autre.

Le grand perdant de l'affaire est incontestablement le parti socialiste, au niveau du législatif, comme au niveau de l'exécutif. Il est certain que les crises que traverse le PSV depuis quelques années n'ont pas été étrangères au score décevant d'un des grands partis du canton. Les socialistes ont demandé à la population de faire le ménage dans leur maison parce qu'ils étaient incapables de le faire tout seuls. La liste était pourtant prometteuse, un sortant avec à son actif une victoire en référendum, une femme auréolée de sa carrière nationale, un représentant de la nouvelle génération du parti, un des meilleurs débatteurs du canton. Mais Jean Jacques Schwaab était handicapé par un bilan en demi-teintes, par ses allers et retours sur des dossiers où sa fermeté aurait dû révéler sa stature d'homme d'État; Francine Jeanprêtre, bien qu'ayant réalisé un beau score n'a pas joué le rôle de leader de liste qu'on était en droit d'attendre d'elle et l'étiquette gauchiste de Pierre-Yves Maillard fait encore peur. Enfin, au Grand Conseil, les socialistes ont fait les frais des listes apparentées (-9 sièges au profit des verts et des popistes).

Second souffle

Cependant, tout reste à jouer au second tour. Le canton de Vaud est passé d'une logique proportionnelle à une logique majoritaire. Si les radicaux calment le jeu, les appétits des libéraux sont clairs. Mais la droite ayant placé ses têtes de liste, les partis de gauche et écologiste peuvent tabler sur la démobilisation du camp bourgeois et sur le vote d'un électorat de gauche insuffisamment présent au premier tour. Pour cela, il est essentiel que la gauche et les Verts affichent, au sens propre du terme, leur unité, qu'ils donnent des signes clairs de leur capacité à travailler ensemble.

gs

Premiers pas contre la corruption

La lutte contre la corruption menée par l'OCDE va limiter la portée du secret bancaire helvétique. La mondialisation de l'économie ne se résume pas à une déréglementation généralisée.

GRAISSER LA PATTE d'un ministre ou se faire souffler une importante commande par un concurrent moins vertueux! Ce dilemme classique des entreprises qui exportent devient toujours plus fréquent avec les progrès de la mondialisation de l'économie. Les nouveaux concurrents des pays émergents et les nouveaux clients du tiers-monde ont une morale des affaires différente de celle des anciens pays industriels (voir ci-dessous: «Le palmarès de la corruption»). Pour «moraliser» les pratiques du commerce international, ou si l'on préfère pour améliorer les conditions de la concurrence, l'OCDE a élaboré une «Convention sur la lutte contre la corruption». Mark Pieth, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Bâle a piloté l'élaboration de ce texte.

Nouveau délit pénal

L'OCDE n'entend pas jouer les Don Quichotte. Elle ne cherche pas à éradiquer la corruption du Nigeria ou de la Russie mais se contente d'agir sur ses membres qui sont les principaux pays exportateurs de la planète. Au centre de la Convention: l'introduction d'une nouvelle norme pénale valable aussi bien en Suisse qu'en Italie ou au Canada. Les pays de l'OCDE devront rendre punissable la corruption d'un «agent public étranger», c'est-à-dire de toute personne qui détient un mandat politique, administratif ou judiciaire.

Pour adhérer à la convention, Berne est contrainte de faire le ménage. Le droit suisse condamne pénalement la corruption active ou passive de ses propres agents. En revanche, l'entreprise qui verse des pots de vin à un ministre du Nigeria ne commet aucun délit. Bien plus. Dans sa déclaration fiscale, l'exportateur peut déduire les dessous-de-table, considérés comme un moyen normal d'obtenir une commande. Tout cela va changer. Une modification du code pénal est en gestation à l'Office de la justice alors que la retouche du droit fiscal est déjà entre les mains du Parlement.

La nouvelle norme contre la corruption va donner un coup de canif au se-

cret bancaire. On connaît le mécanisme. Si les banques suisses sont tenues au secret lors d'investigation contre des infractions «bénignes» comme l'évasion fiscale, elles doivent donner des informations pour élucider les délits pénaux. Elles devront donc ouvrir leurs livres lorsqu'il y aura présomption de corruption. La demande pourra venir de Suisse comme de l'étranger. En effet, la Convention de l'OCDE prévoit une entraide judiciaire entre les États signataires.

Sage, mais avec les autres

Aucun pays n'est assez fou pour être sage tout seul! L'OCDE en était pleinement consciente. La Convention contre la corruption n'entrera en vigueur qu'après la ratification en bonne et due forme par des pays qui représen-

tent 60 % du volume d'exportation des dix principaux partenaires au commerce mondial. Ainsi, chaque pays aura la garantie que ses propres entreprises ne seront pas handicapées, dans leur compétition internationale, par l'introduction de règles nationales trop rigides. Garantie pour les profits, mais aussi pour l'emploi des entreprises exportatrices.

Même ratifiée par l'ensemble des pays de l'OCDE, la Convention ne résout pas tous les problèmes liés à la corruption. Elle ne dit rien, notamment, sur les pots de vin entre privés, des avantages octroyés personnellement à l'employé d'une entreprise pour l'obtention d'une commande. Mais c'est un premier pas vers une réglementation internationale renforcée pour corriger les retombées négatives de la mondialisation. *at*

Le palmarès de la corruption

«**T**RANSPARENCY INTERNATIONAL», organisation internationale non gouvernementale, publie chaque année une classification de 52 pays selon l'intensité de leurs pratiques de corruption. Les pays nordiques (de religion protestante) sont des champions de vertu. Avant la Suisse qui n'a pas à rougir de sa onzième place. L'Est et le Sud tiennent la lanterne rouge. Un extrait de la classification des meilleurs et des pires, la notation allant de 10 pour pratique irréprochable à 0 pour une corruption maximale.

Rang	Pays	Note
1	Danemark	9,94
2	Finlande	9,48
3	Suède	9,35
4	Nouvelle Zélande	9,23
5	Canada	9,10
6	Pays-Bas	9,03
7	Norvège	8,92
8	Australie	8,86
9	Singapour	8,66
10	Luxembourg	8,61
11	Suisse	8,61
13	Allemagne	8,23
16	États-Unis	7,61
49	Russie	2,27
50	Colombie	2,23
51	Bolivie	2,05
52	Nigeria	1,76

Référence internet: <http://www.transparency.de/newsletter/997third.html>

La technique ne fait pas de miracle

Les innovations techniques multiplient les sources d'information disponibles.

Peut-on pour autant y voir un progrès de la communication?

L'évolution actuelle met en tout cas en évidence la nécessité du tri des informations, un déficit éducatif de taille.

LES INNOVATIONS TECHNIQUES en matière de communication ont toujours excité notre imagination. Mais la plupart des prévisions au sujet de leur impact se sont révélées erronées. Ainsi a-t-on affirmé du télétexte qu'il allait détrôner le journal papier et de l'enregistreur vidéo qu'il permettrait à chacun de composer son programme de télévision. À chaque fois l'espoir est né d'une véritable interactivité, d'un dialogue, d'une revalorisation du récepteur, enfin libéré de sa passivité. À chaque fois on a cru que le nouveau médium relèguerait ses prédécesseurs au musée des antiquités.

Internet: communautaire?

Cette mythologie n'épargne pas l'Internet, comme l'observe Otfried Jarren, professeur en communication à l'Université de Zurich (*Neue Zürcher Zeitung*, 20 février 1998). Le nouveau réseau, de par sa densité et son accès facile, est paré de toutes les vertus. Puisque chacun peut à la fois y offrir et y trouver de l'information, il serait un outil fondamentalement démocratique.

Cette appréciation positive, euphorique même, repose sur une vision réductrice de la communication, conçue comme un phénomène purement technique. Or la communication n'est pas qu'une affaire de transport et d'échange de données. Nous n'aspirons pas à obtenir des quantités croissantes de données mais des informations pertinentes, qui nous aident à comprendre le monde. Et ces informations pertinentes se trouvent avant tout dans notre environnement; elles sont étroitement liées à des êtres humains et à un contexte social. Dans ce sens la communication implique familiarité, confiance et crédibilité: elle est un acte social qui fait référence à des expériences sociales.

On parle beaucoup des communautés virtuelles qui naissent grâce à l'Internet. L'appellation «communauté» sonne d'autant mieux, note Jarren, qu'elle suggère une réalité souvent absente de nos sociétés contemporaines. De fait ces communautés virtuelles, parce qu'elles ne reposent sur aucun lien commun, biographique, géographique ou social – ne parlons même pas de la dimension affective – restent

fragiles, incapables d'une action collective, socialement sans pertinence parce que non identifiables par d'autres que ses membres.

S'il est vrai que nous disposons aujourd'hui de moyens techniques accrus pour obtenir des informations innombrables, la communication directe n'en devient pas pour autant périmée. Bien au contraire, constate Jarren, l'importance des conseillers de toutes sortes ne fait que croître, dans tous les domaines de la vie courante.

L'Internet, comme d'ailleurs avant lui toutes les techniques de communication au moment de leur apparition, revêt le statut symbolique de la modernité et du changement. Mais, et ceci est nouveau, il fait naître l'espoir d'une réponse aux frustrations engendrées par la globalisation politique et économique: la communauté virtuelle contre la solitude, l'information contre l'incompréhension du monde, l'interactivité contre le sentiment d'impuissance. Un espoir vain. Le réseau des réseaux va certes améliorer l'information et la communication professionnelle, spécialisée. Pas la communication sociale qui exige d'abord que changent nos comportements et l'organisation de nos sociétés. jd

Médias

LA CHAÎNE D'INFORMATIONS américaine CNN étudie la traduction simultanée allemande d'une partie de ses programmes. La NBC sous-titre déjà des programmes en français, en allemand, en néerlandais.

UN TRACT INTITULÉ «*Monopol-schweiz*» a été diffusé aux Grisons, par des syndicats, pour protester contre la politique contractuelle de l'éditeur de *Sud-schweiz*, qui a le monopole de la presse locale. Les mêmes milieux de la gauche envisagent le lancement d'un magazine indépendant.

QUE DIRIEZ-VOUS d'un téléjournal suivi d'une émission de contre-information humoristique? C'est ce qu'on découvre parfois sur la télévision portugaise TNP. cfp

Les filles victimes de la mixité

Bonne place de la Suisse au palmarès, mais les Suissesses piétinent.

IL Y A vingt ou trente ans, les pédagogues progressistes n'en doutaient pas: la mixité scolaire, à savoir une formation commune des filles et des garçons, devait concourir à l'égalité des femmes et des hommes. Aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence; la coéducation est loin d'avoir donné les résultats espérés.

Dans le peloton de tête

Les conclusions d'une récente étude comparative internationale sont flatteuses pour la Suisse. En mathématiques et en sciences naturelles, les jeunes Helvètes du secondaire supérieur et des écoles professionnelles se classent dans le peloton de tête des vingt pays analysés. Mais les connaissances des gymnasiennes et des ap-

SPORT

Tara Lipinski, la plus petite, la plus jeune et déjà la meilleure

NOTRE TITRE REPRODUIT celui, enthousiaste, de l'envoyée du *Monde* à Nagano. Un des sujets de gloire de la patineuse américaine serait d'avoir, en précocité, battu la Norvégienne Sonja Heinie: deux mois de moins pour être championne olympique.

Pourtant, les traces physiques d'un entraînement intensif commencé à cinq ans sont relevés au passage, comme si de rien n'était.

Quelques citations:

- «la minuscule poitrine de Tara Lipinski»,
- «petite puce sauteuse»,
- «cette ado au corps sec et prépubère et au visage déjà mûr»,
- «autant s'y résigner, Tara Lipinski ne dépassera jamais 1,50 m. Ses radios de croissance le prouvent».

Les mêmes syndromes que pour les gymnastes féminines. Et ceux qui s'indignent de l'exploitation des enfants pakistanais admirent cette enfant au corps forcé pendant dix ans. Cette mise en condition psychique et physique serait conforme à l'idéal olympique. Quelle tartuferie. ag

prenties se situent très en dessous de celles de leurs camarades masculins.

Faut-il imputer ce retard à l'apprentissage précoce de rôles spécifiques au sexe, un apprentissage qui interviendrait très tôt au sein de la famille? C'est la conviction des féministes pour qui les comportements différents selon le sexe ne sont pas innés mais acquis. Les plus récents travaux de pédagogues et de psychologues, notamment ceux effectués dans le cadre du Programme national de recherche 35 sur l'égalité, montrent que la réalité est probablement plus complexe.

Actuellement plus personne ne conteste une distribution égale de l'intelligence entre les sexes. Pourtant les filles, à partir de 10 ans, manifestent une capacité d'expression plus développée que les garçons, alors que ces derniers maîtrisent mieux le langage mathématique dès 13 ans. Une politique d'égalité ne peut ignorer cet état de fait. C'est là précisément que pêche la coéducation qui, au nom de l'égalité, a tablé sur une formation et une pédagogie identiques pour garçons et filles. Or qu'observe-t-on dans les classes mixtes? Des élèves masculins

actifs, prenant des initiatives, alors que leurs compagnes se montrent plus passives, plus disposées à manifester leur approbation. À l'évidence la coéducation ne tient pas suffisamment compte de ces différences de comportement et de manière de communiquer. Cet égalitarisme simpliste ne sert pas la cause de la promotion de l'égalité.

Alors faut-il préconiser le retour à la bonne vieille séparation des sexes? Certainement pas. Mais des mesures compensatoires et un traitement différencié selon le sexe, respectueux des différences, pour réussir à mieux les surmonter. Et peut-être, pour un temps limité, des cours de mathématiques et de sciences naturelles spécialement destinés aux filles. jd

Basler Zeitung, 20 février 1998, «Koedukation benachteiligt die Mädchen».

E. Grünwald-Huber, *Koedukation und Gleichstellung*, Chur/Zürich, 1997, Verlag Rügger.

Mathematics Achievement in de Middle School Years, et *Science Achievement in de Middle School Years*, IEA, Boston: TIMSS International Study Center, 1996.

RMR

Conclusions hâtives

LE BULLETIN DU CENTRE patronal, *Patrons*, titre: «RMR vaudois: cherchez l'erreur». Et bien cherchons. Mais surprise, les erreurs ne sont pas là où l'on croit.

Le Centre patronal a le jugement hâtif, mais l'esprit lent: il cite le chiffre de 2200 bénéficiaires du RMR à ce jour, au lieu des 7000 escomptés. De quand datent ces résultats, mystère. En février le Département de la prévoyance sociale et des assurances comptaient déjà plus de 2600 personnes et la progression n'a cessé depuis l'entrée en vigueur du RMR, en juillet 1997.

En réalité, si le Centre patronal savait lire les budgets, il verrait dans l'exposé des motifs que le gouvernement prévoit 7000 dossiers par année, ce qui correspond grosso modo à 3500 personnes, au bénéfice du RMR pendant six mois.

Autre critique hâtive du Centre patronal: les 4,5 millions destinés aux mesures de réinsertion sociale et professionnelle n'auraient pas été dépensés. *Patrons* incite le Grand Conseil à les supprimer. Mais qu'elle se rassure. Le DPSA en charge des mesures de réinsertion sociale, annonce qu'à ce jour, trente-trois programmes actifs ont été mis sur pied, qui permettent de prendre en charge 370 personnes, donc 820 mesures par année. Quatorze programmes supplémentaires sont actuellement en phase de négociation, ce qui augmenterait le potentiel de 300 places. La cible prévue par l'exposé des motifs est donc en passe d'être atteinte. Quant aux mesures de réinsertion professionnelle, c'est le DAIC, Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce qu'il faut interroger. gs

Socialisme périmé?

La propriété du droit à l'emploi

Par Charles-André Udry

Le socialisme est-il un horizon dépassé en cette fin de siècle? Réponse à la lumière de Roberto Bobbio, de Hegel, de Keynes et des nouveaux pauvres.

ALLEMAGNE: 4,82 MILLIONS de sans-emploi; 2,9 millions de personnes à l'assistance sociale; 5,63 millions de «petits boulots» aux salaires dérisoires. Suisse: l'auguste Banque cantonale bernoise explique que «la majeure partie de cette amélioration bénéficiaire [dans les économies occidentales] résulte d'une redistribution des revenus qui des mains des travailleurs sont passés à celles des entreprises. Une évaluation (...) montre que la croissance bénéficiaire globale de 1997, en Suisse, devrait aboutir à un beau record: +27,7 %» (*Billet de l'investisseur*, N° 24, 2.12.1997). Une enquête, dans le canton de Zurich, indique que 42 % des chômeurs en «fin de droits» ne retrouvent pas d'emploi.

«Territoire de l'inégalité»

Ces anecdotes nous renvoient à une réflexion du philosophe italien Roberto Bobbio. Ce «vieux sage» affirme que le capitalisme fin de millénaire ne serait en droit de prétendre le socialisme périmé que s'il manifestait la capacité d'offrir des solutions aux problèmes qui ont nourri les idées et le mouvement socialistes, avant tout l'inégalité systémique.

La résurgence généralisée des inégalités et de la catégorie des «pauvres-travaillant» est là pour indiquer que le «dépassement» du socialisme n'est donc pas assuré, pour reprendre l'hypothèse de Bobbio.

Or, inégalité et propriété forment un couple. Un philosophe, qui n'est pas sans relation avec Marx, Hegel, dans *Principes de la philosophie du droit* (1821) traite des thèmes de la richesse, de la pauvreté et de l'apparition de la «plèbe». Il les relie tous à la propriété (à la possession). Il élève la propriété privée à la hauteur d'une catégorie ontologique. Elle apparaît, pour lui, comme

l'objectivation de la liberté individuelle. «L'universel de la liberté... c'est le droit de propriété» (Gallimard, 1963, p. 235). Mais dans cette recherche de la liberté objective au travers de la conquête des «choses» (de la propriété), Hegel situe aussi la source de l'inégalité. «Ici l'égalité ne pourrait être que l'égalité des personnes abstraites comme telles et justement tout ce qui concerne la possession, ce territoire de l'inégalité, tombe en dehors de la personne abstraite.» (p. 95)

Le concept de possession ne peut être séparé de celui d'inégalité. Certes Hegel s'oppose farouchement à la répartition des biens pour atteindre l'égalité, car, pour lui, la richesse dépend des capacités de chacun. Il sacralise ainsi la société de concurrence. C'est-à-dire l'actuelle société des gagnants (donc des perdants) qui n'est que la traduction de cette concurrence farouche entre capitaux privés; avec comme conséquence des mégafusions élevant des groupes industrialo-financiers à des positions de pouvoir mondialisés.

Mais Hegel ne cache point que propriété et concurrence peuvent générer de fortes inégalités. «Si une grande masse descend en dessous du minimum de subsistance qui apparaît de soi-même comme régulièrement nécessaire pour un membre de la société, si elle perd ainsi le sentiment du droit, de la légitimité et de l'honneur d'exister par sa propre activité et son propre travail, on assiste à la formation d'une plèbe, qui entraîne en même temps avec soi une plus grande facilité de concentrer en peu de mains des richesses disproportionnées.» (p. 261)

«L'euthanasie des rentiers»

Ces réflexions renvoient aux débats actualisés sur les droits sociaux. Or, le plein exercice des droits sociaux repose, à l'évidence, sur le droit à l'emploi. Mais ce dernier – c'est ce qui fait sa spécificité – remet en cause directement la gestion capitaliste de l'économie, fondée sur le droit d'ouvrir ou de fermer une entreprise (indépendamment de la fonction sociale de celle-ci). Même Keynes, lorsqu'il parlait d'une politique de plein emploi, invoquait, dans sa *Théorie générale*, la nécessité de «l'euthanasie des rentiers» (des oligopoles financiers). Cet outrage, les «marchés financiers» ne l'ac-

cueilleraient pas avec amabilité. Le droit à l'emploi, lorsqu'il déroule ses impératifs, porte directement atteinte au caractère inconditionnel de la propriété.

Des salariés actionnaires et des salariés employés

Une des réponses à ce problème lié au binôme propriété-emplois est située au niveau de la gestion des fonds de pensions. Ces derniers sont devenus des actionnaires importants de grandes entreprises. Y aurait-il là un biais pour socialiser la propriété économique stratégique? À ce propos, Jacques Adda souligne «un des paradoxes de cette affaire: avec les fonds de pensions, des salariés actionnaires exploitent des salariés employés» (*Alternatives économiques*, Hors-Série, N° 36, 1998, p. 53).

Faut-il s'autocensurer au point de renoncer à débattre – comme socialistes – sur d'autres formes de socialisation de la grande propriété; donc sur l'affirmation d'un droit à l'emploi qui implique une redistribution de la richesse et, dès lors, une nouvelle «euthanasie des rentiers»?

Peut-on esquiver le thème propriété-emplois en invoquant la mise en place d'une «allocation universelle»? À suivre. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)
Forum: Charles-André Udry
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Cadre législatif souple et lointain

Le paquet Gen-Lex est actuellement en consultation. Évaluation globale.

L'ARTICLE 24^{NOUVEAU} de la Constitution fédérale, accepté par le peuple le 17 mai 1992, constitue le cadre législatif du génie génétique. En juin 1993, un rapport interdépartemental (IDAGEN) propose une approche sectorielle des mesures législatives; en cinq ans, seules deux lois ont été adaptées dans l'esprit d'IDAGEN. Celle sur les denrées alimentaires – dès juillet 1995: les produits transgéniques, alimentaires, sont soumis à autorisation; obligation aussi de déclarer de tels produits (label «OGM»). Et la Loi sur la protection de l'environnement (LPE; juillet 1997) prévoyant une autorisation de la Confédération pour la mise sur le marché et la dissémination d'OGMs ou d'organismes pathogènes. Ce rythme de sénateur est contesté par le dépôt, en 1993, de l'Initiative sur la protection génétique; le Conseil fédéral dans son message sur l'initiative (juin 1995), le Conseil national (septembre 1996) et le Conseil des États (mars

1997) proposent le rejet de l'initiative sans contre-projet; en lieu et place, une motion Gen-Lex est adoptée, intimant au Conseil fédéral de ficeler un paquet de modifications des lois existantes pour fin 1997; l'avant-projet est publié en décembre 1997 et soumis présentement à la consultation, jusqu'au 31 mars 1998.

Un avant-projet positif

Tout au long de ce processus nous avons déploré l'emmentalité, la filandrosité et la lenteur de la procédure, contraires à tout bon sens. Aucun projet législatif ne sera prêt avant la votation populaire de l'initiative le 7 juin prochain; mais il faudra bien voter. Disons-le tout net, cette initiative qui veut tout interdire est malsaine; et plutôt que de la soutenir – par esprit de revanche sur ceux qui n'ont pas voulu de contre-projet – il faut s'atteler à suivre attentivement la mise en œuvre des propositions présentées dans

l'avant-projet Gen-Lex. L'avant-projet (voir tableau) est globalement positif, si l'on excepte bien sûr le fait qu'aucune loi modifiée n'entrera en vigueur avant l'an 2000, – et cela si tout va bien. Il souffre de quelques faiblesses comme l'absence (voulue) d'uniformisation des voies de droit en cas de recours, et l'exclusion de l'information publique pendant la demande d'autorisation ou de recours. Lacune majeure, le problème des brevets sur le vivant est totalement ignoré. Sur ce dernier point néanmoins, la Suisse n'est pas un cas à part, car aucun pays européen, ni même l'Union Européenne, n'a à ce jour réussi à adapter sa législation. *ge*

Le texte de l'avant-projet est disponible sur www.admin.ch/bvet/f/GEN-TECHNIK/

Liste des mesures Gen-Lex proposées

LES MESURES SONT fondées essentiellement sur une modification profonde de la Loi sur la protection de l'environnement (1995); elles impliquent des modifications plus ou moins importantes de la Loi sur la responsabilité du fait des produits (1993), de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (1966), de la Loi sur la protection des animaux (1978), de celle sur les denrées alimentaires (1992), sur la lutte contre les maladies transmissibles à l'homme (1970), de la Loi sur l'agriculture (2002?), de la Loi sur les épizooties (1996).

- Concrétiser le respect de la dignité de la créature: approche au cas par cas, guidée par une Commission nationale d'éthique; la transgénèse ne viole pas en soi la dignité de la créature.
- Protéger la diversité des espèces: ce devoir devient explicite et sera inscrit aussi dans la Loi sur l'agriculture.
- Assurer l'utilisation durable: prise en compte de l'utilisation durable dans les procédures d'autorisation.
- Protéger la vie et la santé de l'homme: coordination de l'admission des agents thérapeutiques qui contiennent des OGM.
- Protéger la nature et l'environnement.
- Protéger les animaux: l'élevage (d'animaux de rapport transgéniques) sera soumis à autorisation; les invertébrés deviennent finalement des animaux.
- Améliorer le droit de la responsabilité civile: délai de prescription porté à 30 ans; allègement du fardeau de la preuve (du lésé).
- Améliorer le dialogue avec le public: garantie d'un droit à consulter les dossiers.
- Introduire une déclaration obligatoire générale des OGMs: maximum de transparence sur les caractéristiques principales des produits.
- Instituer une commission d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain.

Oubliés...

Sommaire de l'*Annuaire national* publié par la Nouvelle Société helvétique pour 1934. Il y a des textes en français et en allemand. Tous les titres allemands ont été traduits et sont indiqués par «a».

- De la noblesse de l'esprit, «a»
- Le problème des fronts, «a»
- Problèmes genevois
- Les finances publiques de la Confédération suisse
- Constitution et droit d'urgence, «a»
- Le sort économique de la Suisse, «a»
- La politique suisse de l'emploi, «a»
- Conseil économique ou office de l'économie, «a»
- Organisation ou ordre, «a»
- La politique extérieure des petits États neutres de l'Europe
- Position et honneur de l'Armée, «a»
- Une nouvelle école, des nouveaux maîtres, «a»
- Urbanisme et paysannerie en Suisse, «a»
- Virgile Rossel
- Chronique de l'année, «a»
- Quoi de nouveau en 1998? *cfp*

Cher Monsieur E.

Extraits de courrier helvétique.

Quatre exercices d'admiration dans l'air du temps.

Jean Posieux, PDG «Fleur de Lait» SA.

Les Ponts sur Mézel, 18.2.1998

Cher Monsieur E.,

Ma lettre va vous surprendre. Vous ne me connaissez pas, je ne suis pas de vos clients mais je suis, comme vous, un entrepreneur. Nos préoccupations, notre amour du travail bien fait, notre engagement quotidien pour le marché et le libéralisme devraient donc nous rendre solidaires face aux dangers qui menacent.

Avant de me présenter plus en détail, j'aimerais vous exprimer ma profonde admiration. Avec le recul, il est évident que votre attitude courageuse a fini par payer. On vous aura défendu partout et la presse unanime a souligné l'hypocrisie des protestations provoquées par votre déménagement, puis par votre demande d'allègement fiscal. Vous avez résisté et les choses sont rentrées dans l'ordre. Votre force fut une logique poussée à bout, votre victoire, la concrétisation fermement assumée d'une conviction. Partisan du seul système qui permette à l'individu de développer ses vraies valeurs, vous avez démontré l'incontestabilité du capitalisme, son caractère indépendant, frondeur, éternellement révolutionnaire, en quelque sorte.

Ce n'est pas tout. Votre patriotisme aussi m'a paru exemplaire. Vous auriez pu délocaliser. Vous avez helvétisé. Mettant en pratique la liberté d'établissement, vous avez regroupé votre famille pour la faire travailler à domicile dans un canton mythique. Et que dire de votre banque, si ce n'est qu'elle est remarquable et que son image redore le blason suisse qui en a bien besoin. Ses fonds propres sont propres, moralement irréprochables et pas près de «déhéner» tant ils prospèrent entre vos mains. D'après les chiffres publiés par la presse, l'exercice 1997 de votre groupe confine au prodige: son bénéfice de 1,16 milliard de francs vous a permis de partager 58 millions d'honoraires entre huit administrateurs, un record absolu. Non, croyez-moi, vos 20 millions personnels, vous les avez largement mérités.

En ce qui me concerne, je suis à la tête d'un des trusts les plus florissants de l'Arc Jurassien, à savoir sept fromageries sur trois cantons (cf. annexes 1 et 2). J'ai monté «Fleur de lait» SA à la force du poignet, en un temps où nos grandes banques encourageaient encore la création de PME. Mon problème est au niveau de la trésorerie (cf. comptabilité, annexe 3). Je sais pertinemment que votre vocation n'est pas le crédit, mais je ne désespère pas, si vous acceptiez de me soutenir, d'être un jour, soit coté en bourse, soit en mesure de vous acheter un joli paquet d'actions.

Recevez, cher Monsieur E., etc...

Colonel Luzius Sapperlott

Unterbünzli, 15.2.1998

Monsieur,

Titulaire d'un compte chez vous depuis mars 1994, je viens vous féliciter pour votre gestion 1997. Votre sois-disante évasion fiscale en faisait partie. Devoir accompli, terminé. Ne vous laissez pas abattre. Grâce à vous, je vais pouvoir m'acheter le Pilatus de mes rêves. Pilote militaire, retraité et collectionneur, Schwytzois de père en fils, je suis exilé dans l'Emmental pour cause de mariage. Les dix-huit collaborateurs de votre banque doivent être ravis du changement. Zürich est devenue si impersonnelle, si superficielle. Climat détestable. Sécurité inexistante (drogués, immigrés), police irresponsable, politique sociale consternante, etc...

Soyez assuré, Monsieur, etc...

Kevin Schaf, chef de la 1^{re} B

Frauenfeld, 5.2. 1998

Très honoré Monsieur E.,

Notre classe tient à vous remercier chaleureusement pour votre visite du mois passé. Votre enthousiasme, votre charisme nous ont amenés à approfondir

les sujets abordés lors de ces heures passionnantes. La Bourse est désormais au programme de chacune de nos journées, ses cours copiés au tableau noir tous les matins. Nous butons encore sur la complexité des produits dérivés. La fusion des deux banques, en revanche, nous a semblé évidente. Nous avons suivi le symposium de Davos. Mr Ritter nous a traduit plusieurs articles que nous avons dû apprendre par cœur. Dans cette optique, notre Directeur va bientôt vous demander d'aider notre collègue à organiser des cours d'anglais financier et d'informatique appliquée, et ceci dès la première année. Il n'est jamais assez tôt pour intéresser les jeunes aux questions économiques, nous avez-vous affirmé. Soit, mais si nous ne pouvions compter que sur l'État, nous ne serions pas sortis de l'auberge.

Persuadés que vous répondrez favorablement à cette requête, nous vous envoyons en primeur la liste des autres sponsors pressentis par la Commission scolaire. Évidemment, nous préférons un parrain bien de chez nous à une multinationale.

Veillez accepter, etc...

Boulangerie Pâtisserie Fritz Schlauberger

Freudenwyl, 22.2.1998

Très vénéré Monsieur E.,

Permettez à un modeste artisan du village de vous présenter ses respectueux hommages ainsi que son admiration infinie. Merci pour les services rendus à notre commune. Afin d'enrichir mon offre de Pâques, j'aimerais vous dédier une spécialité, un gâteau original (voir prototype en annexe 1). La pâte à base de biscuit et de poudre d'amandes rappellera le financier classique. À la masse en forme de lingot, j'ajouterai des pépites de chocolat. La décoration sera en masepain doré (voir photos nœud papillon en annexe 2). Sauf opposition de votre part, je commencerai la fabrication le 7 avril prochain.

Veillez croire, etc...

Anne Rivier